



Paris, le 26 mars 2010

## MAINTENIR LA PRESSION, POURSUIVRE NOS MOBILISATIONS

Depuis plusieurs mois les personnels de la PJJ manifestent leur opposition aux annonces répétées de fermeture de postes et de structures par le biais des restructurations. Cette déclinaison de la RGPP à la PJJ va de pair avec une remise en cause des missions éducatives et des savoirs des professionnels. Plusieurs actions de mobilisations et de grèves ont été menées ces dernières semaines. Sur la base du constat de l'importance du mécontentement grandissant, des actions de grève, la CAN de janvier avait mis en perspective une journée de grève spécifique à la PJJ le 11 mars, au moment où la parution de la circulaire de mobilité viendrait concrétiser les projets de l'administration en matière de démantèlement. Cette journée était un premier pas pour construire un mouvement de grève suffisamment puissant afin d'obtenir de la direction de la PJJ le gel des réorganisations, revendication que nous avons initiée dès septembre et ensuite portée avec la CGT-PJJ et le SPJJ-UNSA depuis plusieurs mois. Pourtant, sollicitées pour appeler à la grève à la PJJ, celles-ci n'ont pas jugé utile de répondre positivement à cette proposition.

Depuis plusieurs mois les magistrats et les avocats développent des actions de mobilisation contre la main mise gouvernementale sur l'indépendance de la justice se concrétisant par la proposition de réforme de l'instruction. Ce mécontentement est entré en résonance avec celui de l'ensemble des personnels du ministère toutes directions confondues. Une coordination justice regroupant la plupart des organisations syndicales et professionnelles s'est mise en place après le succès des manifestations lors des rentrées solennelles des Cours d'appel en janvier. Cette coordination a appelé à une journée nationale d'action et de grève le 9 mars sur les questions des missions et des moyens au Ministère de la Justice. En cohérence avec l'objectif de construire un mouvement à la PJJ et en lien avec les autres mobilisations, le BN a décidé d'appeler également au 9 mars, malgré la proximité des deux dates.

Les sections départementales ont plutôt choisi de privilégier la participation à l'une ou l'autre de ces deux journées en fonction, soit des réalités locales concernant l'ampleur régionale des restructurations, soit des liens tissés avec les partenaires du Ministère de la Justice. C'est ainsi que la région Grand Ouest a donné le ton en appelant à la grève et à sa reconduction dès le 4 mars. Entre le 9 et le 11, l'implication de nombreux départements dans la grève a été forte et ressentie par les personnels comme dynamique et encourageante pour poursuivre des objectifs propres à la PJJ.

La journée du 23 mars apparaissait comme une suite logique de nos mobilisations pour la défense du service public de la PJJ. La participation importante à cette journée dans toutes les régions, encouragée par les résultats des élections régionales, montre que les personnels font le lien entre les mobilisations propres à la PJJ et celles de l'ensemble de la fonction publique et du privé, dans la mesure où elles se renforcent les unes les autres.

L'échec de la droite aux élections régionales confirme que ce gouvernement est minoritaire. C'est pourquoi Sarkozy et les députés de droite reprennent les thématiques populistes sur l'insécurité et l'immigration afin de remobiliser leur électorat, récupérer le vote Front National et légitimer leurs attaques contre les salariés dont la réforme des retraites serait l'étape prochaine.

Dans le contexte actuel d'affaiblissement politique de Sarkozy et de son gouvernement, le mouvement social doit prendre l'initiative.

**Dans ce sens, la CAN appelle à préparer les échéances indispensables et à défendre l'idée que les fédérations et confédérations doivent engager des actions sur la question des retraites sans attendre le calendrier imposé par le gouvernement. Cela doit être inscrit dans un plan d'action à même de mettre en échec la politique gouvernementale et qui ne répètent pas l'impasse des journées isolées de 2009.**

Au sein du Ministère de la Justice, le cadre unitaire syndical et professionnel doit être maintenu et amplifié afin d'aboutir à un rapport de force permettant d'obtenir :

- les moyens pour un service public de qualité,
- l'indépendance de la Justice,
- un coup d'arrêt à la politique sécuritaire notamment par l'abandon des projets de lois : réforme de l'instruction inspirée du rapport Léger, Code de Justice pénal des mineurs.

**La CAN propose que l'objectif d'une manifestation nationale des fonctionnaires de la Justice, avocats, magistrats soit mise en débat avec nos partenaires.**

**D'ores et déjà, des réunions sont prévues, direction par direction, pour définir des actions de blocage propres à chaque secteur.**

A la PJJ, sur la base du rapport de force que nous avons instauré, l'urgence est de garantir au mieux les intérêts des personnels qui subissent la violence des redéploiements. La remise en cause de l'investissement professionnel des agents redéployés, les situations de pression individuelle, de chantage pour pousser à un départ rapide, les incitations à rechercher individuellement des solutions surtout hors de la PJJ, la mise à l'écart de certains personnels, la banalisation des contraintes personnelles et familiales, contribuent à développer le sentiment indéniable de maltraitance.

La CAN appelle, au travers des cellules de suivi régional des redéploiements et d'audiences syndicales, à veiller au respect du droit des personnels et à un traitement le plus équitable possible des situations individuelles en défendant les principes portés par les délégué(e)s SNPES-PJJ dans les CAP. Celles-ci sont seules compétentes en matière de décision de mobilité.

Plus généralement, nous devons maintenir la pression sur l'administration en poursuivant les actions collectives pour continuer à résister.

**Pour cela, la CAN appelle à continuer d'investir tous les lieux institutionnels où se discutent les réorganisations et l'application des orientations, et à multiplier les AG de personnels sur ces mêmes questions :**

- **formations obligatoires,**
- **liquidation de la mission d'insertion au profit d'activités de jour à visée de contrôle des mineurs,**
- **évaluation de la qualité du travail uniquement au travers d'une application strictement formelle de la loi de 2002,**
- **accélération du programme des CEF par transformation des foyers,**
- **liquidation des équipes administratives des DD et d'administratifs dans de nombreux services,**
- **suppression des postes dédiés à l'entretien par privatisation des missions,**
- **réorganisations des services sur la base du principe de mutualisations des moyens qui entraîne des suppressions de postes et éloignement des services du public,**
- **instauration de responsable d'unité sur profil servant une hiérarchisation accrue en lieu et place de postes de directeurs.**

L'ensemble de ces questions illustre la politique de l'AC qui vise à réduire les moyens de la PJJ et à transformer et normer les pratiques éducatives au travers des cahiers des charges, notes et circulaires. Cette politique découle des axes du PSN qui, à travers la priorité absolue au pénal, banalise l'enfermement et instaure les activités systématiques à caractère probatoire comme centrales dans le travail éducatif. Autour du troisième axe du PSN, à savoir l'aide à la décision des magistrats, l'AC prépare la refonte de l'investigation.

Le projet sur l'investigation qui a été communiqué aux organisations lors d'un CTPC d'étape révèle la gravité de la remise en cause du cadre de l'investigation tel qu'elle est actuellement pratiquée. Ce que l'AC veut promouvoir, c'est une investigation réduite à l'expertise rapide et technique. En proposant une investigation modulable qui peut être centrée sur un seul aspect de la situation du jeune, on met fin à une approche globale et à la dynamique qui permet de mettre au centre du travail l'élaboration des difficultés des mineurs et de leurs familles. De plus, ce projet présente le risque d'un retour à des services d'investigation spécialisés.

Sur la base des critiques convergentes des trois organisations présentes au CTP et en lien avec le SNP et les autres organisations qui le souhaiteraient, **nous proposons d'engager une campagne la plus unitaire possible en lien avec les magistrats afin de mettre en échec ce projet qui correspond parfaitement au projet de code de Justice pénal pour les mineurs.**

En portant nos positions sur la critique de l'enfermement et de sa banalisation, sur l'action éducative structurée par les activités de jour et la modélisation du travail éducatif sur le comportementalisme, sur la dénaturation de l'investigation, **nous préparons notre mobilisation contre le code de justice pénal des mineurs qui pourrait être présenté plus rapidement que prévu par un gouvernement qui replace le sécuritaire sur le devant de la scène.**